



Avis d'assemblée générale annuelle

Conformément à l'article 11.07 du *Règlement intérieur* de l'Association, avis est donné par la présente que l'Assemblée générale extraordinaire de 2023 aura lieu en ligne, le 17 juin 2023 à 10 h.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Amendements au *Règlement intérieur*
5. Clôture de l'assemblée

Le quorum est fixé à 25 membres agréés présents.

L'assemblée proprement dite se tiendra à compter de 10 h.

Nota

L'Assemblée générale extraordinaire aura lieu en ligne au moyen du portail de réunion de *GetQuorum*. L'inscription est requise. De plus amples renseignements suivront.

Arthur Wan
Secrétaire
Le 29 mai 2023